

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin, à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 26 mai 2025

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien,

ABSENTS :

- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAULT David,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MEGRET Yves donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- ARTHEMISE Fabienne,

SECRETAIRE DE SEANCE : JEGU Josianne

Délibération n°2025-032

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4

GESTION DU PATRIMOINE LANDES ET BOCAGE DE LA POTERIE - PROJET DE RESERVE NATURELLE REGIONALE (RNR) AVIS ET ACCORD DE CLASSEMENT
--

Le site des Landes de La Poterie, entre autres intérêts écologiques (habitats, faune et flore d'intérêt communautaire européen), abrite notamment 11 espèces d'amphibiens dont 7 relèvent d'enjeux de conservation nationaux ou européens. Les 6 espèces de serpents présents en Bretagne, toutes protégées, ont aussi été observées sur le site.

Les landes et abords immédiats bénéficient de divers outils de protection ou de gestion à géométrie variable (arrêtés de biotope, périmètre Natura 2000, Espace Naturel Sensible du Conseil départemental des Côtes d'Armor). Cependant, compte tenu des aires de répartition des espèces présentes et de leurs besoins fonctionnels, ces périmètres sont insuffisants pour en assurer une parfaite préservation. D'autres milieux favorables pour la biodiversité sont également présents à proximité (landes, prairies naturelles et bocage préservé). Le travail mené dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal a de plus conforté cette analyse en démontrant que la zone à enjeu écologique majeur était plus large que celle actuellement gérée/protégée dans le cadre de Natura 2000.

Aussi, Lamballe-Armor, en partenariat avec Lamballe Terre & Mer et VivArmor Nature, a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à candidater pour la création d'une Réserve Naturelle Régionale (RNR), outil du Conseil Régional permettant d'apporter une reconnaissance et des moyens dédiés pour développer la connaissance, mieux protéger et mieux gérer, encourager la sensibilisation et l'ouverture au public.

La candidature du site des Landes de la Poterie a été retenue fin 2021, ce qui a permis, ces trois dernières

années, en partenariat avec Lamballe Terre & Mer, VivArmor Nature et avec le soutien de la Région Bretagne, de lancer la démarche de préfiguration d'une future RNR (développement des connaissances naturalistes, concertation et animation foncière, proposition d'un périmètre et d'un règlement, etc). Le dossier de demande de classement a été déposé par les trois partenaires en avril dernier auprès de la Région Bretagne qui, avant de délibérer, le propose à la consultation du public durant 3 mois (du 05 mai au 05 août).

Lamballe-Armor, en tant que collectivité locale concernée territorialement par le projet présenté, est invitée à émettre un avis dans le cadre de cette consultation publique.

En parallèle, il est nécessaire de recueillir les accords de classement par les propriétaires concernés. La commune de Lamballe-Armor, en tant que principal propriétaire foncier, est directement concernée par la proposition de classement en RNR. Aussi, il est proposé d'approuver le classement en Réserve Naturelle Régionale des propriétés référencées dans le tableau joint à la présente délibération, représentant une surface totale de 86,3183 hectares, principalement situés sur le périmètre du site Natura 2000.

Considérant :

- Le dossier de classement comprenant un dossier administratif, un dossier scientifique et une synthèse, transmis aux conseillers municipaux,
- La présentation, transmise aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DECLARE avoir pris connaissance du dossier de classement incluant le projet de périmètre, la réglementation, les modalités de gestion et du contrôle du respect de la réglementation ainsi que la durée du classement de la future Réserve Naturelle Régionale « Landes et bocage de La Poterie »,
- APPROUVE le projet de Réserve Naturelle Régionale « Landes et bocage de La Poterie », selon les dispositions présentées au dossier,
- AUTORISE le Conseil régional de Bretagne à procéder au classement en Réserve Naturelle Régionale « Landes et bocage de La Poterie » de tout ou partie des parcelles figurant dans le tableau ci-après, dont la Commune de Lamballe-Armor est propriétaire, pour une durée de 10 ans tacitement reconductible,
- S'ENGAGE à respecter toutes les obligations tenant à ce classement, dont la Commune a été dûment informée,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 5 - MM. de SALLIER DUPIN (+ pouvoir de M. MEGRET). GUYMARD. Mmes GOASTER. MERIAN.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 13 JUN 2025

Philippe HERCOUËT
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 16 JUN 2025

De la publication le 16 JUN 2025

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

Identifiant propriétaire	Section	Parcelle	Si classement partiel	Identifiant parcelle	Surface proposée au classement (en m ²)
+01726	A	1		220932520A0001	4 841
	A	2		220932520A0002	37 077
	A	3		220932520A0003	5 767
	A	4		220932520A0004	7 261
	A	5		220932520A0005	355
	A	6		220932520A0006	2 207
	A	10		220932520A0010	1 704
	A	11		220932520A0011	11 631
	A	12		220932520A0012	7 657
	A	14		220932520A0014	875
	A	15		220932520A0015	6 481
	A	16		220932520A0016	2 336
	A	18		220932520A0018	68 909
	A	593		220932520A0593	7 606
	A	595		220932520A0595	21 779
A	609	Parties boisées nord et sud, prairie exclue	220932520A0609	18 324	
A	694		220932520A0694	2 448	
A	696		220932520A0696	176	
A	725		220932520A0725	3 715	
A	745		220932520A0745	3 972	
A	746	Lande / bois, hors partie agricole	220932520A0746	236 984	
A	777		220932520A0777	114 967	
AM	251		22093252AM0251	4 745	
AM	297	Hors parties proches habitations	22093252AM0297	2 573	
C	632		220932700C0632	11 569	
C	633		220932700C0633	11 169	
C	634		220932700C0634	10 953	
C	635		220932700C0635	11 049	
D	37		220932520D0037	13 821	
D	38		220932520D0038	13 059	
D	39		220932520D0039	16 916	
D	40		220932520D0040	6 286	
D	41	Partie boisée	220932520D0041	15 480	
D	42		220932520D0042	1 425	
D	43		220932520D0043	10 474	
D	700		220932520D0700	25 711	
ZA	13	Hors partie centrale	22093355ZA0013	33 045	
ZA	23	Prairie ouest + bois	22093355ZA0023	28 090	
ZA	24	Deux prairies centrales + bois	22093355ZA0024	48 336	
ZD	41		22093355ZD0041	16 677	
ZI	118		22093270ZI0118	2 055	
SOUS-TOTAL - PARCELLES COMMUNALES					850 505
VC14041 (Chemin non cadastré traversant le site Natura 2000 entre les panneaux d'entrée (sud) et le chemin du Moulin des Houssa (425 mètres de long)					6 651

Identifiant propriétaire	Section	Parcelle	Si classement partiel	Identifiant parcelle	Surface proposée au classement (en m²)
VC13004				Route des landes - partiel (voie verte de 710 mètres de long, de la barrière sud à la barrière nord)	6 027
<i>SOUS-TOTAL - DOMAINE PUBLIC COMMUNAL</i>					<i>12 678</i>
<i>TOTAL</i>					<i>863 183</i>